

Bac Pro MEE (Maintenance et Efficacité Énergétique)

RNCP 35844

Certificateur : ministère de
l'Éducation nationale et de la
jeunesse
Date d'échéance de
l'enregistrement : 31-08-2026

42 rue de Kerguestenen
56100 LORIENT

° déclaration : 877 739 573 RCS Lorient

N° Siret : 87773957300013

Code APE : 8559A

SASU au capital de 10 000 €

Certificat N° FR062324-2 Certifiée Actions de Formations



Modalités et délais d'accès :

1 - Dossier de candidature (contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage) : demande à faire en complétant le formulaire sur notre site : <https://www.st-joseph-lorient.org/formations-et-metiers/centre-de-formation/bac-pro-maintenance-efficacite-energetique/>

2 - Une commission pédagogique examinera les dossiers. Pour les candidatures retenues un entretien de sélection sera fixé.

3 - Ouverture des candidatures en janvier pour un début de formation en septembre.



Pour tout renseignement,

Responsable, **Anthony LE BRIS**

Tél. : 02 97 37 80 97

lebris.a@stjlorient.fr

www.st-joseph-lorient.org

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- **Prérequis** : Titulaire d'un Bac Professionnel industriel ou autre (test de positionnement possible)
- **Durée de la formation** : **12 mois** de formation en alternance ; **soit 700 heures**
- **Taux de réussite** : 100 % en juin 2023
- **Tarif** : 15 € de l'heure (Prise en charge par les OPCO)
- **Accueil de personnes en situation de handicap** : nous consulter pour définir les modalités de l'accueil
- **Débouchés** : Insertion professionnelle ou poursuites d'études en BTS FED (Fluides Énergies Domotique)

MODALITÉS ET ÉVALUATION

- Formation en présentiel - Période en entreprise. Mise en situation professionnelle sur plateau technique.
- Évaluation des acquis en cours de formation TP, TD, évaluation périodes en entreprise
- Évaluation en CCF (contrôle en Cours de Formation)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le Technicien de Maintenance et Efficacité Énergétique :

- Il assure des missions d'entretien, de dépannage et de mise au point d'installations ou d'équipements énergétiques et climatiques (appareils de climatisation ou sanitaires, réseaux de chaleur, chaufferie d'immeuble, énergie renouvelable).
- Il peut travailler au sein d'entreprises spécialisées dans la maintenance de ces équipements ou directement sur site (centrale de production de chaleur sur site industriel, réseau de chaleur ou de climatisation...).

Il doit être capable de :

- Assurer la maintenance des installations (dépannage, réglage, mise au point, mise en service)
- Rédiger les comptes rendus d'intervention
- Assurer la conduite des installations et d'optimiser leur fonctionnement
- Effectuer des visites techniques à des fréquences contractuellement prévues
- Configurer des systèmes de régulations
- Organiser des chantiers incluant la prise en compte d'un planning, la répartition des tâches, la réception de matériels, le suivi de travaux et la mise en service. Appareils de climatisation.

PROGRAMME DE LA FORMATION

MODULE 1 : PRÉPARATION DES OPÉRATIONS A ANALYSER

- Prendre connaissance des dossiers relatifs aux opérations à réaliser
- Analyser et exploiter les données techniques d'une installation
- Analyser les risques relatifs aux opérations à réaliser
- Choisir les matériels, équipements et outillages nécessaires aux opérations à réaliser
- Prendre connaissance des tâches en fonction des habilitations, des certifications des équipiers et du planning des autres intervenants

MODULE 2 : EXPLOITATION ET MISE EN SERVICE DE L'INSTALLATION

- Réceptionner et vérifier les matériels
- Implanter les appareils et les accessoires
- Réaliser des modifications sur les réseaux fluidiques
- Câbler, raccorder les équipements électriques
- Agir de manière éco-responsable
- Réaliser les opérations préalables à la mise en service et/ou l'arrêt de l'installation
- Réaliser la mise en service et/ou l'arrêt de l'installation
- Piloter l'installation avec un rendement énergétique global optimum dans le respect de l'environnement
- Réaliser des mesurages électriques

MODULE 3 : MAINTENANCE D'UNE INSTALLATION

- Réaliser une opération de maintenance préventive
- Réaliser une opération de maintenance corrective

MODULE 4 : COMMUNICATION

- Rendre compte oralement à l'interne et à l'externe du déroulement de l'intervention
- Renseigner les documents techniques et réglementaires
- Conseiller le client et/ou l'exploitant